Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 décembre 2024

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024

2024 V.209 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque en mémoire d'Edouard Schneeberg au 43 rue la Victoire.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la maison Schneeberg, fondée dans les années 1840 par Samuel Schneeberg, fut une institution emblématique du 9e arrondissement de Paris, spécialisée dans les pompes funèbres israélites, et que son fils, Edouard Schneeberg, a continué cette tradition avec un engagement indéfectible envers la communauté juive de Paris ;

Considérant que la maison Schneeberg, située au 43 rue de la Victoire, a poursuivi entre avril 1941 et décembre 1943 son activité liée aux rites funéraires dans un contexte de grande adversité pour la communauté juive ;

Considérant que malgré son statut de « commerce rituélique » accordé par l'Occupant, Edouard Schneeberg a été arrêté à plusieurs reprises, d'abord le 10 septembre 1941 par les Allemands, puis de nouveau le 20 mars 1942 dans ses bureaux de la rue de la Victoire par la police française, et qu'il a été déporté le 31 juillet 1943 dans le convoi 58 en direction d'Auschwitz d'où il n'est jamais revenu ;

Considérant qu'Edouard Schneeberg était attaché aux valeurs républicaines, en témoigne le don de granit qu'il a consenti pour la construction du monument de l'Armistice du 11 novembre à Rethondes en 1922, soulignant ainsi son patriotisme et son attachement à la mémoire nationale ;

Considérant que depuis 1900, Edouard Schneeberg prenait en charge, pour le Consistoire israélite de Paris, l'inhumation gratuite de ses coreligionnaires les plus démunis, démontrant un attachement à la solidarité et au soutien des plus vulnérables ;

Considérant que l'histoire d'Edouard Schneeberg, marquée par la déportation et la mort à Auschwitz, symbolise la tragédie vécue par la communauté juive sous l'occupation nazie, et que la pose d'une plaque en son souvenir préserverait et transmettrait cette mémoire essentielle, en particulier à un lieu si proche de la Grande Synagogue de la Victoire ;

Considérant que la reconnaissance de l'histoire d'Edouard Schneeberg et de la maison Schneeberg est une manière de rendre hommage à une figure centrale de la vie juive à Paris ;

Considérant que par l'intermédiaire de Madame Michele Schneeberg, la famille d'Edouard Schneeberg a réalisé depuis plusieurs années un remarquable travail de recherche et de mémoire ;

Sur proposition d'Alexis GOVCIYAN, Delphine BÜRKLI et les élus du groupe MoDem et Indépendants,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris soutienne l'initiative portée par la mairie du 9e en lien avec Madame Michele Schneeberg d'apposition d'une plaque en mémoire d'Edouard Schneeberg, au 43 rue la Victoire.